

LOGO DE L'ORGANISME D'ACCUEIL

ATTESTATION DE STAGE

ORGANISME D'ACCUEIL**Nom ou dénomination sociale :** Ermes Solutions

Adresse : Hélioparc Technopole, 2 av, du Président Pierre Angot, 64053 Pau CEDEX

: 06 30 89 86 24

Certifie que

LA OU LE STAGIAIRE

Nom : Bodnar Prénom : Georgii

Né.e le : 18/09/2004

Sexe : F **M**

Adresse : 8 Bis Boulevard des Pyrénées 64000 Pau

: 07 69 71 37 55 Mél : bodnargeorges@gmail.com

ÉTUDIANT(E) EN **BTS Services informatiques aux organisations**option ☒ **SISR** ☐ **SLAM****AU SEIN DE** (nom de l'établissement d'enseignement supérieur ou de l'organisme de formation) :

Saint John Perse Pau BTS SIO SISR

a effectué un stage prévu dans le cadre de ses études**DURÉE DU STAGE**

Dates de début et de fin du stage :

Du 12/ 05/2024 **au** 6/06 /2024 .Représentant une **durée totale** de 5 semaines nombre de semaines / de mois (*raier la mention inutile*).

La durée totale du stage est appréciée en tenant compte de la présence effective de la ou du stagiaire dans l'organisme, sous réserve des droits à congés et autorisations d'absence prévus à l'article L.124-13 du code de l'éducation (art. L.124-18 du code de l'éducation). Chaque période au moins égale à 7 heures de présence consécutives ou non est considérée comme équivalente à un jour de stage et chaque période au moins égale à 22 jours de présence consécutifs ou non est considérée comme équivalente à un mois.

MONTANT DE LA GRATIFICATION VERSÉE À LA OU AU STAGIAIRELa ou le stagiaire a perçu une gratification de stage pour un **montant total** de350.00 €

La tutrice ou le tuteur de l'organisation d'accueil certifie que les situations professionnelles, vécues ou observées, présentées par la ou le stagiaire dans son portefeuille de compétences professionnelles listées ci-dessous ont bien été réalisées dans le cadre de son stage.

☒ OUI☐ NON

Intitulé de la situation professionnelle	Activité(s) du référentiel concernée(s)
Paramétrage booking	
Mise en place le SEO	
Documentation	
Outils Microsoft 365	
Réparations du site	
Schéma réseau	

L'attestation de stage est indispensable pour pouvoir, sous réserve du versement d'une cotisation, faire prendre en compte le stage dans les droits à retraite. La législation sur les retraites (loi n°2014-40 du 20 janvier 2014) ouvre aux étudiants dont le stage a été gratifié la possibilité de faire valider celui-ci dans la limite de deux trimestres, sous réserve du versement d'une cotisation. La demande est à faire par l'étudiant(e) dans les deux années suivant la fin du stage et sur présentation obligatoire de l'attestation de stage mentionnant la durée totale du stage et le montant total de la gratification perçue. Les informations précises sur la cotisation à verser et sur la procédure à suivre sont à demander auprès de la Sécurité sociale (code de la Sécurité sociale art. L.351-17 – code de l'éducation art..D.124-9).

FAIT À Pau **LE** 20.03.2025

Nom, fonction et signature du représentant de l'organisme d'accueil

Patrick LOUART (Président)

ERMES
SOLUTIONS
FORMATIONS
TERTIAIRES - LANGUES - ORIENTATION
SAS au capital de 7500€ - Certifié Qualiopi
Siren : 5334277200021 - Naf : 8559A
IBAN FR 76 3000 3015 7100 0270 0108 445
contact@ermes-solutions.com
Hélioparc Technopole - Bâtiment Calixte II -
2 avenue du Président Pierre Angot - 64053 Pau CEDEX 9

